



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Valence, le 12 décembre 2022

Affaire suivie par : Stéphane MAILLET
UiD Drôme-Ardèche
Cellule contrôles techniques et urbanisme
Tél. : 04 75 82 46 46
Courriel : urba0726@developpement-durable.gouv.fr
Nos réf. : 20221209-LET-DAVE0359-PluMontboucherSJ-AvisMiseCompat2

Monsieur le Président,

Par courrier du 22 novembre dernier, vous nous transmettez la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montboucher-sur-Jabron.

Ce projet a pour objectif la valorisation d'un site de friche commerciale, positionné à proximité immédiate du centre-bourg, côté est.

La commune est touchée par les Servitudes d'Utilité Publique d'une canalisation de transport d'hydrocarbures liquides. Cependant, ces dernières n'impactent pas le secteur du projet.

En conséquence, je vous informe, Monsieur le Président, ne pas avoir d'observation à émettre sur le projet, pour mes domaines de compétence.

Pour le directeur de la DREAL, et par délégation,
La cheffe de l'unité inter-départementale
Drôme-Ardèche,

Céline DAUJAN

Monsieur le Président
de la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération
Maison des Services Publics
1, avenue Saint-Martin
26200 MONTÉLIMAR

Copie : DDT26/SATR (ddt-satr@drome.gouv.fr)